



Barème des honoraires - TRANSACTION Agence Immobilière IMOCO (mise à jour au 05 avril 2026)



Les mandats de vente :

Les honoraires sont calculés à partir du prix net vendeur.
France entière et hors Île-de-France : avec minimum facturé TTC : 3 000 euros.
Île-de-France : avec un minimum facturé TTC de 5 000 euros.

PRIX DE VENTE EN EUROS	HONORAIRES TTC - hors Île-de-France
de 0 à 50 000	3 000 euros
de 50 001 à 150 000	6 %
de 150 001 à 400 000	5 %
de 400 001 à 800 000	4 %
à partir de 800 001	3 %

PRIX D'ACHAT EN EUROS	HONORAIRES TTC - Île-de-France
De 0 à 50000	5 000 euros
inférieur à 800 000	6 %
supérieur à 800 001	5 %



Les mandats de recherche :

Les prix sont calculés à partir du prix d'achat du bien.

PRIX D'ACHAT EN EUROS	HONORAIRES TTC - hors Île-de-France	HONORAIRES TTC - Île-de-France
de 0 à 400 000	3 %	3 %
de 400 001 à 1 000 000	2,5 %	4 %
à partir de 1 000 000	2 %	5 %

Pour information : Selon l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière : les prix annoncés sur ce barème d'honoraires sont applicables dans une majorité des transactions et que s'il est possible d'y déroger dans le cadre d'une négociation avec un client, l'agence IMOCO devra alors rester dans les limites proches des conditions pratiquées, seulement à la baisse et pour des affaires particulières.